



1103675001

DATE DEPOT : 2011-04-13

NUMERO DE DEPOT : 2011R037147

N° GESTION : 2005B18305

N° SIREN : 484554522

DENOMINATION : CMC

ADRESSE : 250 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/10/11

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

05B du 11.10.2010
OC

CMC
Société par Actions par Simplifiée
au capital de 19.537.000 €
Siège Social : 250, rue de Charenton
75012 PARIS
RCS PARIS B 484 554 522

05B 18305

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 OCTOBRE 2010**

L'an deux mil dix,

Le onze octobre
à 18 heures

Greffier
Commerce de Paris
N°
13 AVR. 2011 R

Au siège social,

250, rue de Charenton - 75012 - PARIS

N° DE DÉPÔT RO 37147

Le Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Charles MIMOUNI, associé unique de la Société « CMC », société par actions simplifiée au capital de 19.537.000 € dont le siège social est 250, rue de Charenton 75012 PARIS,

Et Président de ladite société :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination de Co-commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs à donner au Président.

Après avoir pris connaissance des pièces suivantes :

- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du Président, décide de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes :

- titulaire : Monsieur Pascal WIZEL, demeurant 50 rue de Miromesnil – 75008 PARIS
- suppléant : Monsieur Michel LUX, demeurant 6 avenue Marcellin Berthelot – 92190 MEUDON

pour une durée de six exercices, étant précisé que leur mission débiterait sur l'exercice en cours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour se terminer sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les co-commissaires aux comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils acceptaient leur mandat et qu'ils n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

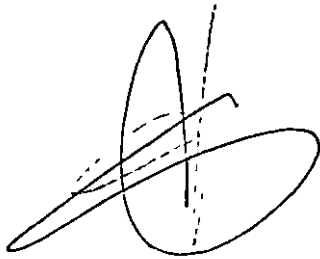
9

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Monsieur Charles MIMOUNI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a vertical line through it and a horizontal stroke at the bottom.